

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ
INTÉRIEUR - (N° 812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.